

Préavis no 04/2011

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

concernant

la création de 2 appartements dans l'immeuble de la Poste

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis quelques années, la Municipalité songe à créer des appartements dans le volume existant au-dessus de l'ancien bureau de poste. Nous nous permettons de vous proposer un projet d'exécution pour 2 appartements de 4 ½ pièces. Dans ce même projet il est prévu de démolir le local de coulage et de créer une place publique. Le montant de ces travaux est estimé à fr. 800'000.00. L'amortissement et les intérêts devraient être couverts par les locations. Cet amortissement se fera sur une période de 30 ans.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

**sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission des finances et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

décide :

- article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder à la création de 2 appartements dans l'immeuble de la Poste
- article 2 : Le financement de cet investissement sera assuré par un emprunt bancaire
- article 3 : La dépense sera imputée au compte « Bâtiments »

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Marmier

N. Mercier